

Débat d'orientation budgétaire 2020

Conseil Municipal du 6 décembre 2019

Préambule

Conformément aux dispositions respectives de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant doit, dans un délai de **deux mois** précédent l'examen du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sommaire

1. Contexte général : situation économique et sociale

- Situation globale : France
- Principales mesures du PLF 2020

2. Situation financière de la collectivité

- Dépenses de fonctionnement
 - Charges à caractère général
 - Dépenses de personnel
- Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Autofinancement
- Dette

3. Orientations budgétaires de la collectivité

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

4. Conclusion

1. Contexte Général

France : la croissance faiblit encore en 2019

Le Gouvernement prévoit que le PIB réel croîtrait à un rythme de 1,3 % en 2019.

La croissance française se situerait ainsi dans la moyenne des pays de la zone euro car l'économie devrait bénéficier de l'évolution de la consommation des ménages.

En 2020, la plupart des institutions de référence prévoient une croissance de 1,4 %, égale à la prévision du Gouvernement.

PRÉVISIONS DE TAUX DE CROISSANCE PIB FRANÇAIS EN VOLUME

(en %)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernement, Débat d'orientation des finances publiques 2019, juin 2019	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4
Commission européenne, Prévisions économiques de printemps 2019, mai 2019 (lien)	1,6	1,3	1,4		
INSEE, Note de conjoncture, juin 2019 (lien)	1,7	1,3			
Banque de France, Prévisions économiques, juin 2019 (lien)	1,7	1,3	1,4	1,4	
OCDE, Perspectives économiques, avril 2019 (lien)	1,6	1,3	1,3		
FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019 (lien)	1,5	1,3	1,4		

France : une inflation supérieure à celle de la zone euro

Le Gouvernement prévoyait une croissance de l'indice des prix à la consommation de 1,3 % en 2019, en retrait par rapport à 2018 (+ 1,8 %). L'écart avec le taux d'inflation de 2018 résulterait principalement de la baisse du prix du pétrole et de l'absence de hausse de la fiscalité énergétique.

Dans le scénario du Gouvernement, l'inflation sous-jacente s'établirait à + 1,1 % en 2019, contre + 0,8 % en 2018.

D'après la note de conjoncture de l'INSEE de juin 2019, l'indice des prix à la consommation devait augmenter de 1,2 % en 2019, soit un taux proche de celui prévu par le Gouvernement.

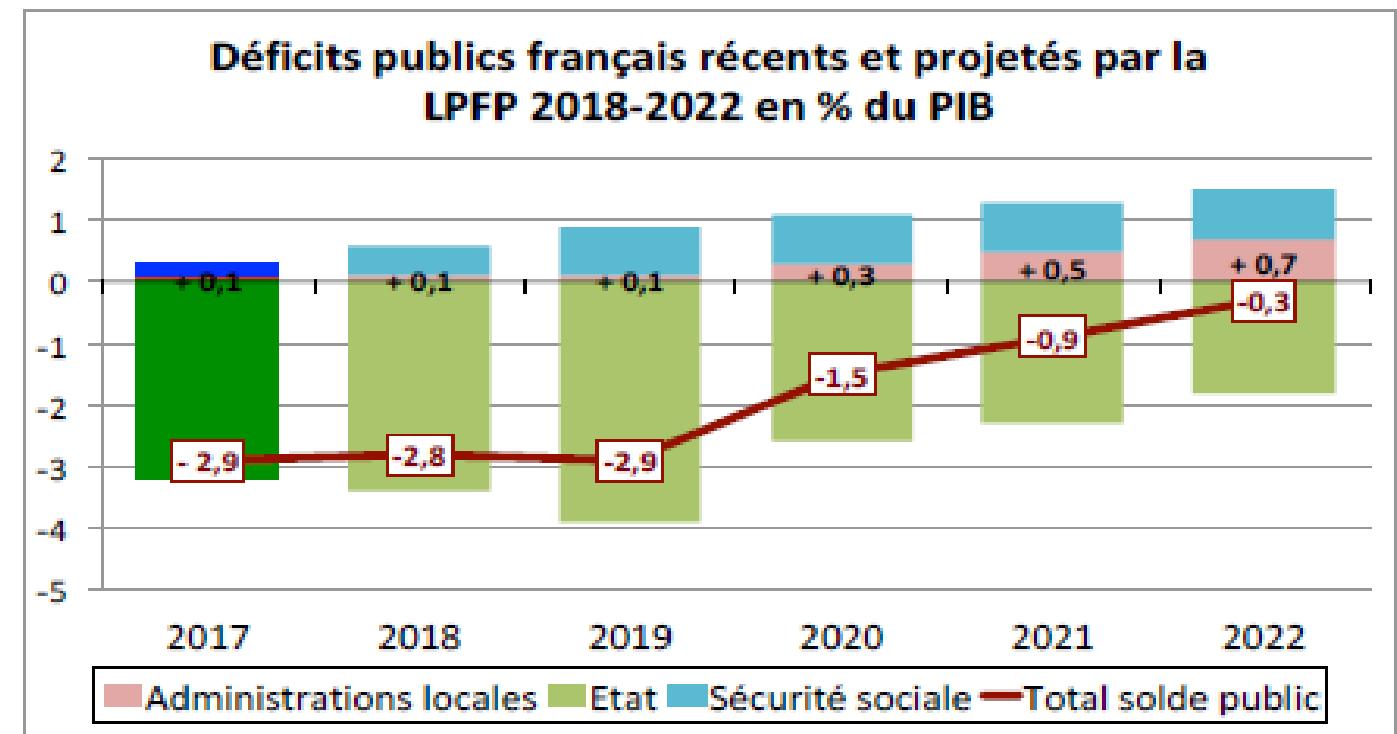
Ce dernier retient 1 % dans le PLF 2020 et prévoit que l'inflation se stabilisera en 2020 avant de se redresser progressivement jusqu'en 2022 pour atteindre 1,75 %.



France : le déficit public est anticipé à 2,2% du PIB en 2020, après 3,1% en 2018

Ces prévisions enregistrent une dégradation par rapport à l'objectif de réduction des déficits publics, dans laquelle le bloc local joue un rôle prépondérant à travers les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette, et « la contractualisation Etat-collectivités ».

Le graphique ci-contre rappelle la trajectoire fixée par la Loi de programmation de 2018-2022.



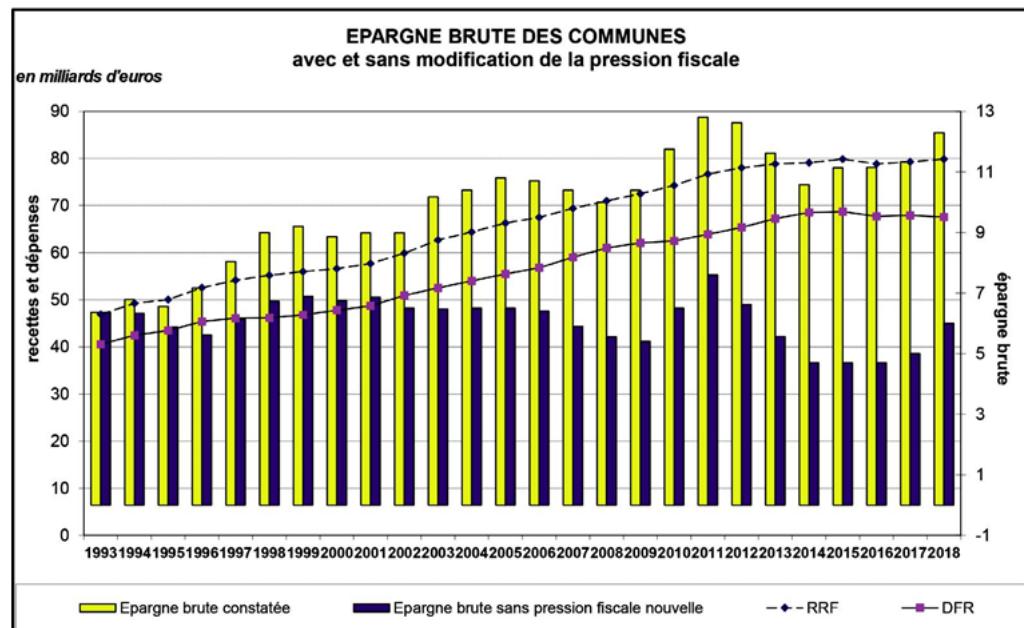
Finances : communes vertueuses

Chute puis rebond de l'épargne brute

Cet agrégat essentiel qui mesure la capacité à rembourser la dette et à investir, a progressé de 1 milliard d'euros pour s'inscrire à 12,3 Mds. Après des années de recul (2012-2014) puis de stabilité (2014-2017), l'épargne brute des communes a rebondi de manière spectaculaire en 2018.

Cela est moins dû à la croissance des recettes courantes, somme toute modeste à 0,7 %, qu'au recul des dépenses de fonctionnement. La masse salariale, principal poste de dépenses communales, a été stabilisée, ainsi que les achats. Les subventions ont reculé de 6 %, tandis que les frais financiers ont répercuté la baisse des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses de fonctionnement ont reculé de 0,6%.



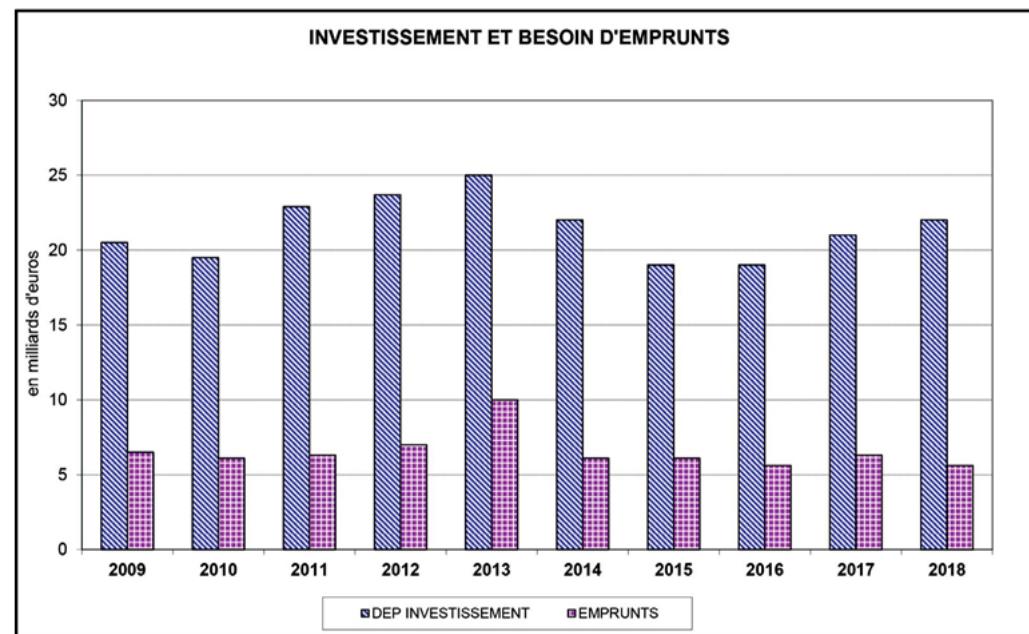
Investissement en reprise

L'investissement communal a sévèrement reculé sous ce mandat. Dès 2014, on note une inflexion de l'investissement qui épousait jusque-là le cycle électoral.

Il faut aussi voir là une réaction quasi-instinctive à la contrainte financière imposée par l'État avec la baisse des dotations.

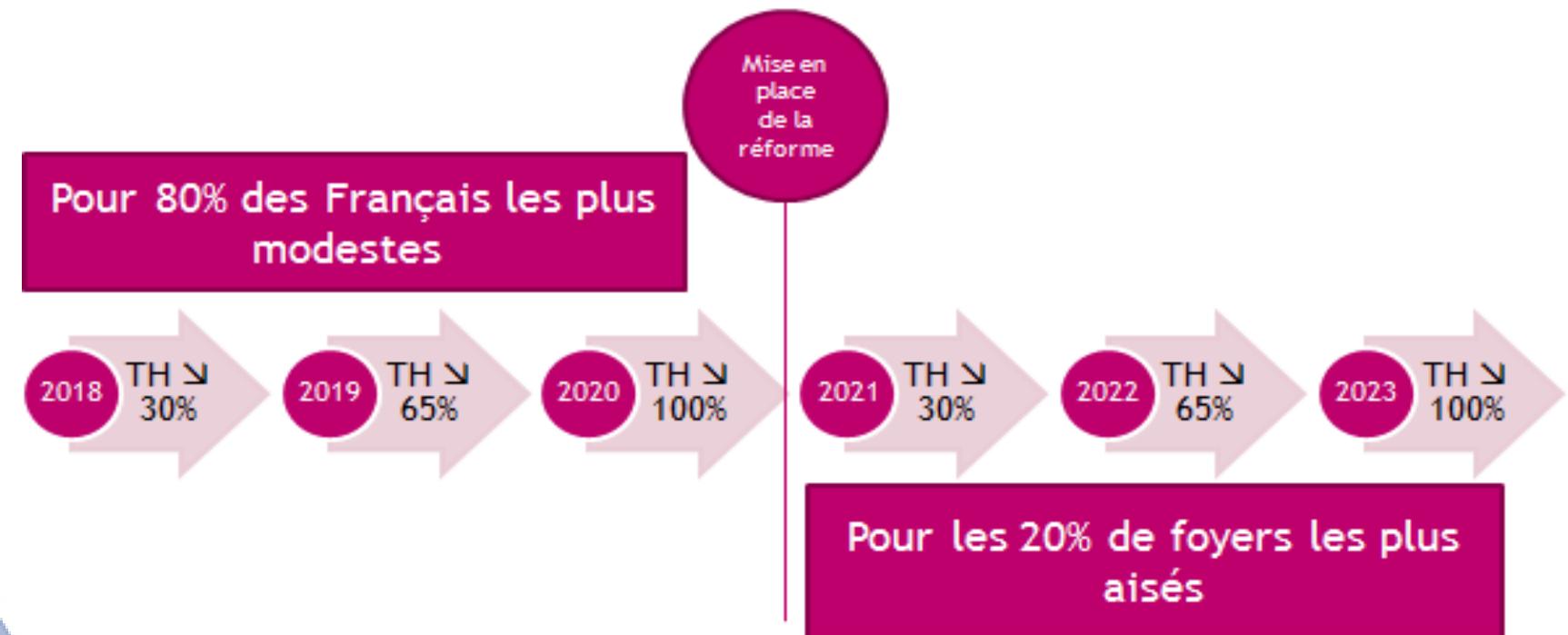
Alors que l'investissement moyen était de 22,5 Mds d'euros durant le précédent mandat, il est pour le moment tout juste à 20 Mds.

Ce coup de frein a permis un moindre recours à l'emprunt, ce qui autorise une maîtrise de l'endettement. Celui-ci atteint dorénavant 65 Mds d'euros alors qu'il était de 55 Mds en 1996...



Les principales mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2020

Le PLF poursuit la réforme de la taxe d'habitation (TH) avec la suppression de la TH sur les résidences principales d'habitation de manière progressive : en 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH.



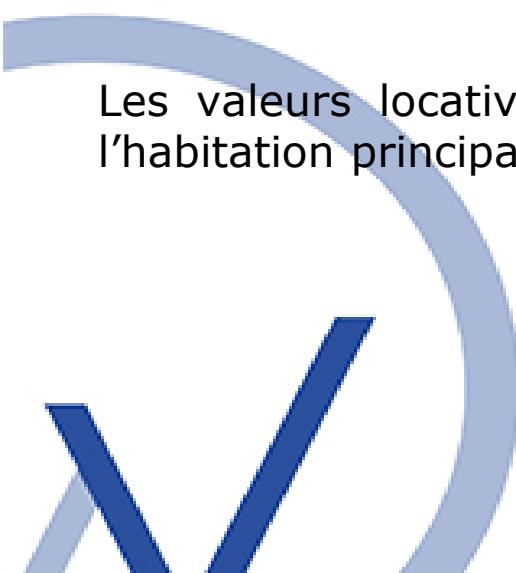
Suppression de la TH sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

La réforme nécessite la mise en œuvre d'un mécanisme de compensation de cette perte de TH pour les collectivités concernées.

La suppression de la TH entraîne une perte de recette compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

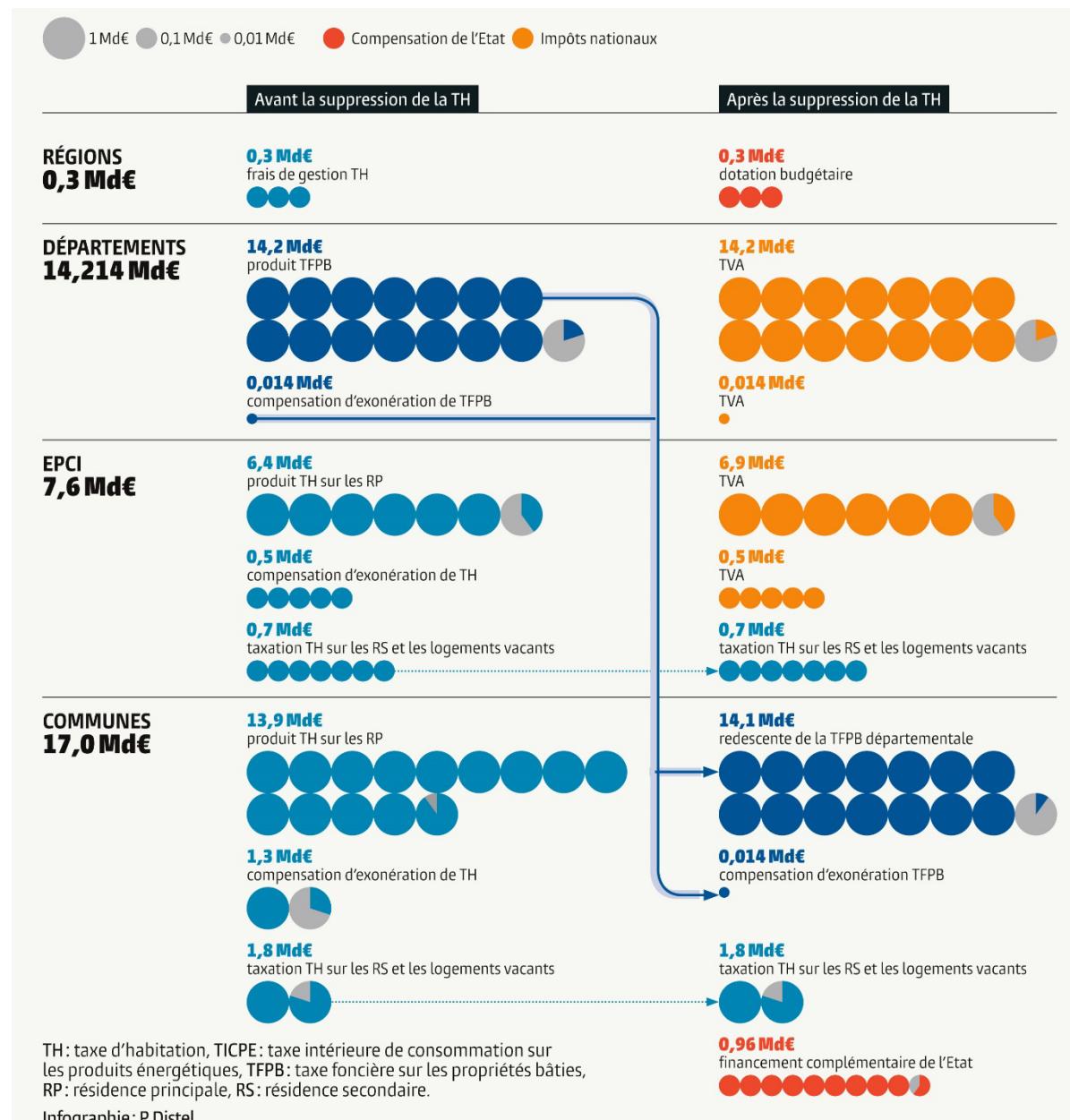
Ce transfert de TFPB du département est déterminé en fonction des produits de TH qu'auraient perçus la commune en 2020 recalculés sur la base des taux de 2017 et donc nécessitant l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Ce coefficient garantit une dynamique sur tout le produit fiscal sauf à ce que ce système de neutralisation soit révisé par la suite.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.



Les valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale sont revalorisées mais les taux ou montants d'abattements sont gelés.

Les conséquences de la disparition de la taxe d'habitation



Des mesures nationales impactant la construction budgétaire 2020

En matière de fiscalité, il est à craindre une perte de pouvoir fiscal suite à la suppression de la TH sur les résidences principales et la mise en œuvre d'un mécanisme de compensation de la TH dont le dynamisme n'est pas acquis.

La poursuite d'un plan d'économies de 13 milliards d'€ sur 3 ans initié en 2018 s'effectuera dans le cadre d'un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités (+1,2%/an max) et de la capacité de désendettement (< à 12 années maximum).

La dynamique des dotations d'État est limitée à la revalorisation au même niveau de la DSU-DSR.

Des mesures impactent les Communes sur le volet dépenses : poursuite de la mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.), loi de transformation de la fonction publique, dédoublement des classes, hausse des cotisations patronales...

Mesure annoncée par les Lois de Finances pour la DGF et la DSU

Sur le plan des concours financiers de l'Etat, l'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 milliards d'€ et atteint 48,9 milliards d'€.

Le projet de Loi de Finances 2020 ne comporte pas de mesures impactant significativement les budgets des collectivités.

Principale composante de l'enveloppe, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait demeurer stable. Cette stabilisation n'exclut pas les évolutions individuelles de dotations liées aux critères propres à chaque collectivité.

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée en partie au sein de la DGF et en partie par une amputation de la compensation de la réforme du versement transport. Cette ressource allouée au bloc communal doit baisser quasiment de moitié.

Mesures annoncées par les Lois de Finances pour la DNP

Troisième composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation destinée à réduire les écarts de richesse et de ressources fiscales était stable jusqu'en 2017.

Elle a connu une baisse de l'ordre de -10% en 2018, -8% en 2019 et devrait rester stable en 2020.

Cependant, les projections ne tiennent pas compte des possibles répercussions de la suppression de la TH sur les indicateurs de richesse fiscale servant de base au calcul des dations d'Etat et dont l'impact pourrait être négatif.



Les autres mesures impactant la situation financière de la Ville

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a fixé un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de +1,2% par an de 2018 à 2020.

Cet objectif tient compte de la « contractualisation » entre l'Etat et les 322 grosses collectivités sur le plafonnement des DRF.

Le territoire de m2A a connu plusieurs évolutions au regard du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

- 2016 : le territoire devient bénéficiaire du FPIC pour 6,9 M€,
- 2017 : l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire a conduit m2A à sortir de l'éligibilité du FPIC pour passer dans le champ des collectivités prélevées à hauteur de 0,94 M€ avec application d'un mécanisme de sortie : en 2018 perception de 85% du montant 2017, 70% en 2019 et disparition en 2020,
- Wittenheim devient contributrice au FPIC à compter de 2017.

Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La Loi de Finances Initiale 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2021 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.



2. SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de clôture de l'exercice en cours		Crédits ouverts 2019	Estimation CA 2019	% réalisé
011	Charges à caractère général	3 072 673 €	2 900 000 €	96%
012	Charges de personnel	7 603 900 €	6 900 000 €	91%
014	Atténuations de produits	55 800 €	55 000 €	99%
65	Subventions	2 086 070 €	2 050 000 €	98%
66	Charges financières	170 000 €	155 000 €	91%
67	Charges exceptionnelles	129 038 €	100 000 €	94%
68	Amortissements et provisions	670 000 €	670 000 €	100%
022	Dépenses imprévues	20 615 €		nc
023	Virement à la section d'investissement	1 656 185 €		nc
TOTAL		15 464 281 €	12 830 000 €	

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CHARGES A CARACTERE GENERAL

	Montant CA	Evolution %
2019	2 900 000 €	6,2%
2018	2 731 317 €	8,9%
2017	2 508 940 €	0,8%
2016	2 489 317 €	3,3%
2015	2 409 921 €	-15,8%
2014	2 860 553 €	-0,2%
2013	2 866 821 €	5,1%

Les charges à caractère général ont augmenté corrélativement avec l'évolution du patrimoine communal, mais également en raison des différentes évolutions des prix des fluides.
L'augmentation 2019 s'explique principalement par le poste « entretien des espaces verts (désherbage et tonte) et arborés » réalisé par des prestataires extérieurs.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CHARGES DE PERSONNEL

Les départs à la retraite non remplacés, la fin progressive des contrats dits « emplois d'avenir » sur plusieurs années ainsi que la fin des TAP en 2018 expliquent la baisse des charges de personnel.

Pour 2019, les recrutements pour les espaces verts, pour le Centre Technique Municipal et autres avaient été estimés à 10 emplois et n'en ont finalement représenté que 6 en fin d'année.

Pour 2020, l'optimisation des ressources se poursuit et les recrutements sont à prévoir pour tenir compte des réorganisations et des départs d'agents (retraite, CUI, emplois d'avenir, etc...).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires TC	131	128	127	124	120	124	139
Titulaires TNC	28	28	33	32	37	38	39
Non-titulaires TC	25	29	36	32	27	30	25
Non-titulaires TNC	6	26	7	23	7	17	12
Total	189	211	202	210	191	209	215
Equivalent Temps Plein (ETP)	171,8	183,5	185,0	185,6	172,0	183,9	189,2

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

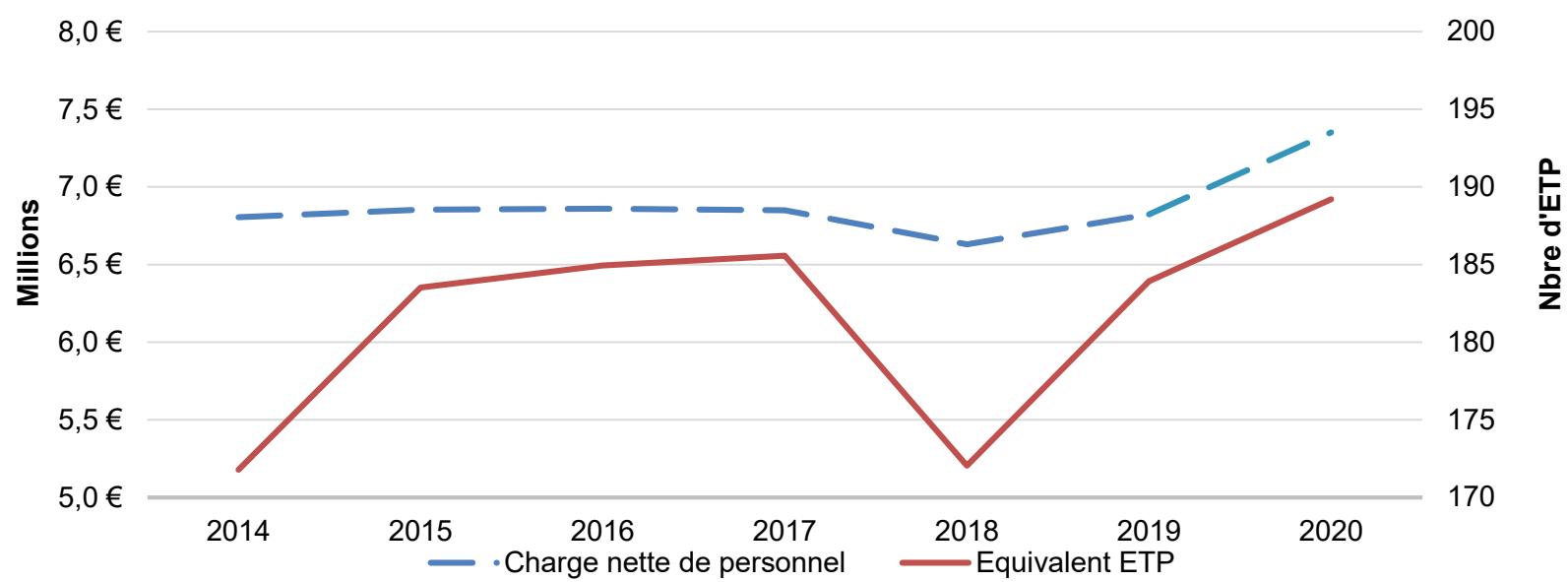
CHARGES DE PERSONNEL

L'évolution des dépenses de personnel au cours des 5 dernières années est la suivante :

	crédits consommés	Evolution an.	Evolution moyenne
2019	6 822 232 €	2,89%	1,10%
2018	6 630 674 €	-3,20%	0,74%
2017	6 849 868 €	-0,14%	1,72%
2016	6 859 705 €	0,17%	2,35%
2015	6 848 292 €	0,64%	3,44%
2014	6 804 624 €	6,23%	

L'évolution prévisionnelle de la courbe des recrutements 2020 tient compte d'un nombre limité de recrutement.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CHARGES DE PERSONNEL

La structure des dépenses de personnel au cours des 4 dernières années est la suivante :

	2019	2018	2017	2016	Evolution % 2016-2019
Traitements indiciaires	3 475 717 €	3 445 338 €	3 663 362 €	3 579 991 €	-2,91%
NBI	33 370 €	32 953 €	35 966 €	34 566 €	-3,46%
Régimes indemnitaire s	882 603 €	882 789 €	885 347 €	901 314 €	-2,08%
Heures supplémentaires	114 654 €	59 773 €	58 457 €	66 774 €	71,71%
Avantages en nature	15 803 €	19 788 €	19 685 €	36 619 €	-56,84%
Charges sociales	1 941 849 €	1 798 892 €	1 882 167 €	1 850 580 €	4,93%
Contrats CDG	537 620 €	498 533 €	423 697 €	474 015 €	13,42%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	74 521 €	260 518 €	236 854 €	177 879 €	-58,11%
Atténuation de charges	253 906 €	367 911 €	355 666 €	262 033 €	-3,1%
Total	6 822 232 €	6 630 674 €	6 849 868 €	6 859 705 €	-0,55%

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CHARGES DE PERSONNEL

La durée effective du temps de travail à Wittenheim :

	En jours	En heures
Périodes travaillées sur une année (A)	365	2 555
Périodes non travaillées (B)		
> repos hebdomadaire	104	728
> congés annuels	25	175
> fériés (forfait)	8	56
Périodes travaillées (A-B)	228	1 596
Arrondi à	228	1 600
Journée de solidarité	1	7
TOTAL DE LA DUREE ANNUELLE	229	1 607

La durée du travail est conforme à la réglementation.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de clôture de l'exercice en cours		Crédits ouverts 2019	Estimation CA 2019	% réal.
013	Atténuation de charges	280 000 €	260 000 €	93%
70	Produits services et domaine	376 431 €	300 000 €	80%
73	Impôts et taxes	9 069 270 €	9 050 000 €	100%
74	Dotations et participations	3 152 390 €	3 100 000 €	98%
75	Produits gestion courante	481 558 €	480 000 €	100%
77	Produits exceptionnels	57 760 €	15 000 €	26%
78	Reprise sur provisions	441 100 €	441 000 €	100%
002	Résultat n-1	1 605 772 €		
TOTAL		15 464 281 €	13 646 000 €	

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Les taxes sur lesquelles le Conseil Municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) sont les suivantes pour 2019 :

- **TAXE D'HABITATION**

Taux 10,26 % ; base 2019 : 17 619 000 €

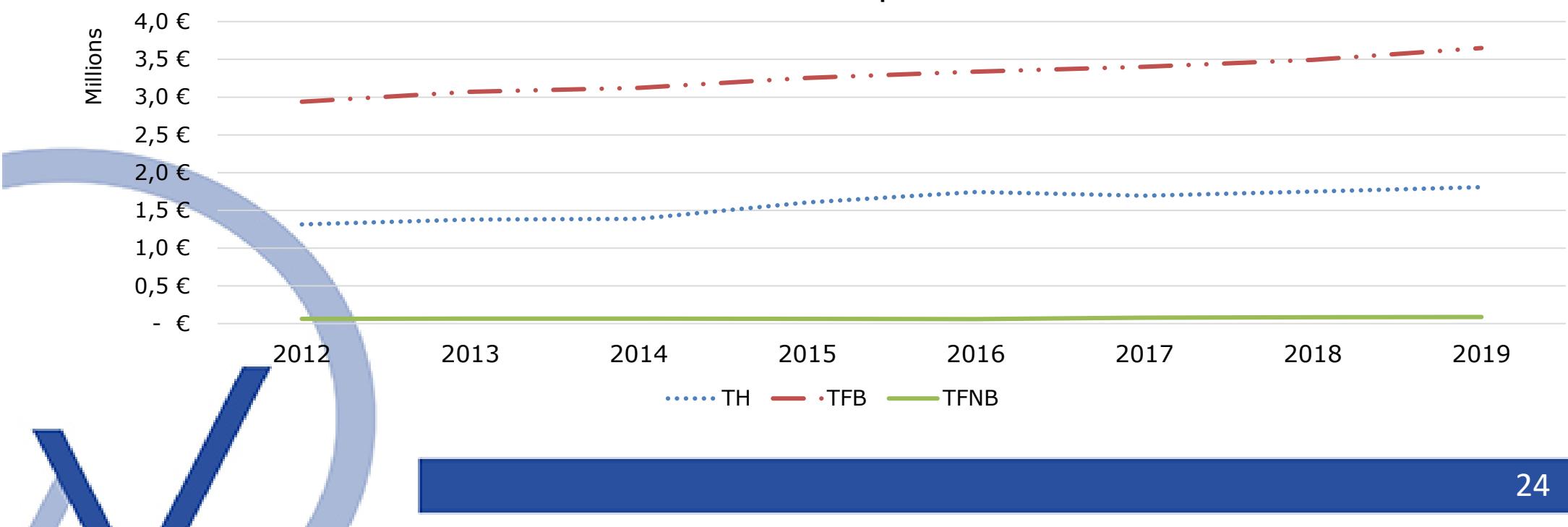
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**

Taux 19,50% ; base 2019 : 18 716 000 €

- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Taux 49,94 % ; base 2019 : 177 000 €

Evolution des produits de fiscalité locale



SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Les produits des taxes évoluent comme suit :

	TH	TFB	TFNB	Total	Evol. %
2014	1 386 718 €	3 123 297 €	65 581 €	4 575 596 €	1,31%
2015	1 605 966 €	3 253 318 €	62 824 €	4 922 108 €	7,57%
2016	1 743 368 €	3 336 201 €	61 795 €	5 141 364 €	4,45%
2017	1 693 289 €	3 401 283 €	77 612 €	5 172 184 €	0,60%
2018	1 748 602 €	3 494 686 €	85 634 €	5 328 922 €	3,03%
2019	1 807 709 €	3 649 620 €	88 394 €	5 545 723 €	4,07%



Les variations de produits s'expliquent par la variation physique des bases sur la période compte tenu des nouvelles constructions, de l'indexation des bases fixées par l'Etat correspondant plus ou moins à l'inflation et enfin de l'ajustement mesuré des taux.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Les autres taxes perçues sur le ban de Wittenheim sur lesquelles la Ville ne dispose pas d'un pouvoir de taux et qui sont pour la plupart perçues par m2A :

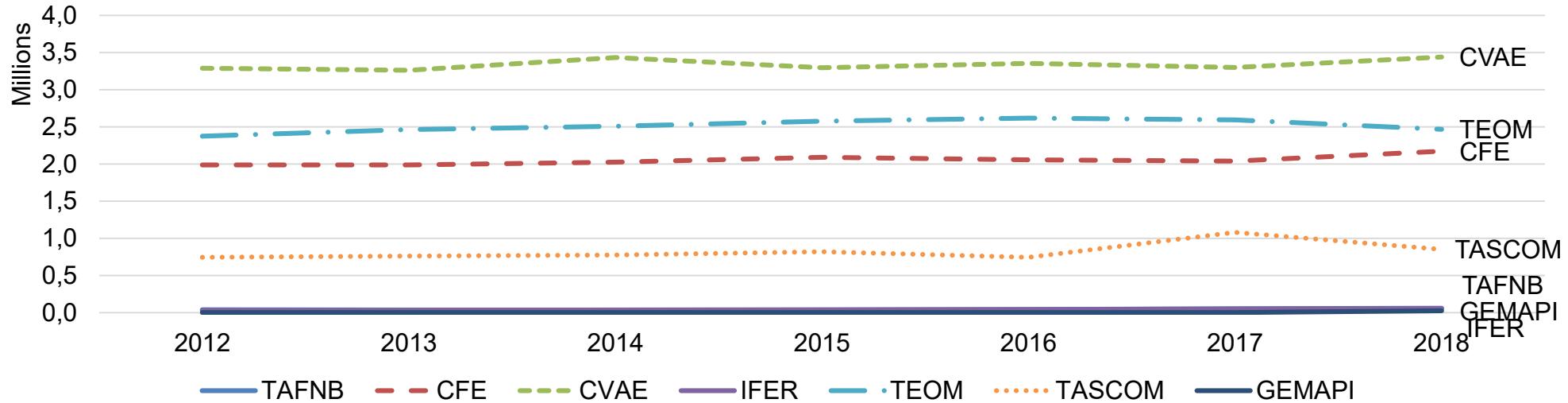
- TAFNB (Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti)
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères)
- TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

	TAFNB	CFE	CVAE	IFER	TEOM	TASCOM	GEMAPI	TOTAL
2014	33 845 €	2 024 358 €	3 433 589 €	34 694 €	2 510 338 €	774 180 €	- €	8 811 004 €
2015	34 366 €	2 089 171 €	3 295 323 €	38 980 €	2 578 009 €	820 986 €	- €	8 856 835 €
2016	40 654 €	2 056 905 €	3 353 557 €	43 551 €	2 617 666 €	743 315 €	- €	8 855 648 €
2017	52 071 €	2 040 616 €	3 301 501 €	47 790 €	2 592 913 €	1 080 104 €	- €	9 114 995 €
2018	59 120 €	2 173 736 €	3 441 854 €	54 561 €	2 466 259 €	852 210 €	23 560 €	9 071 300 €

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Autres taxes



Par ailleurs, l'Etat a prévu des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle :

- DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)
- FNGIR (Fonds National de Garantie de ressources)

	DC RTP	GIR	TOTAL
2014	70 297 €	133 694 €	203 991 €
2015	70 297 €	133 694 €	203 991 €
2016	70 297 €	133 694 €	203 991 €
2017	70 297 €	133 694 €	203 991 €
2018	70 297 €	133 694 €	203 991 €
2019	62 000 €	133 652 €	195 652 €

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CONCOURS DE L'ETAT

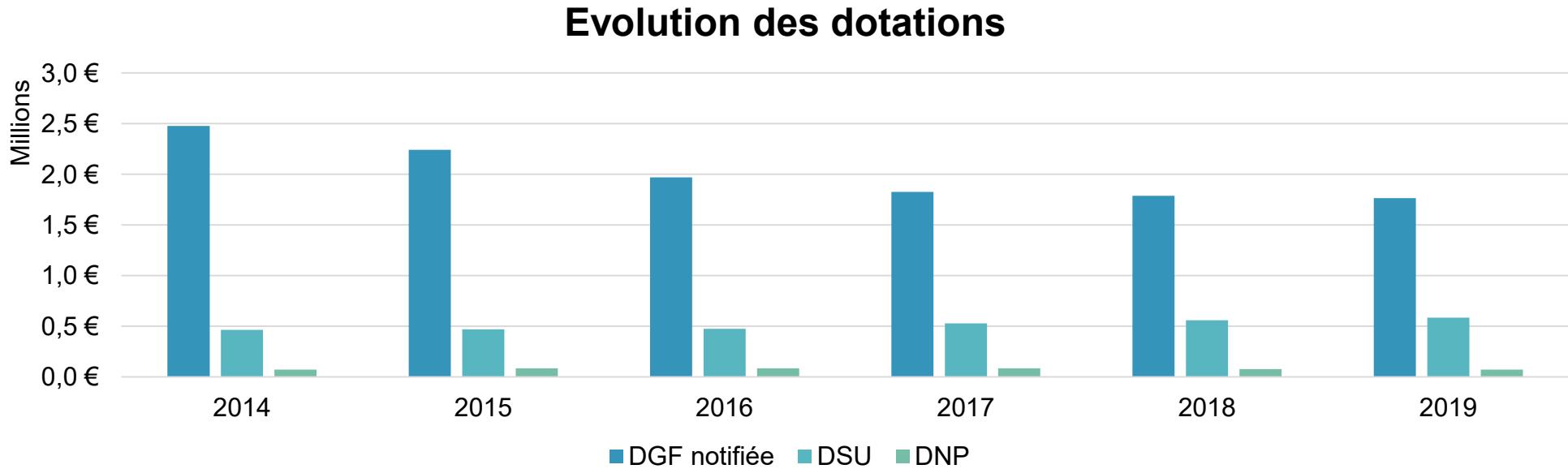
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	2 577 707 €	2 477 640 €	2 242 752 €	1 969 761 €	1 825 695 €	1 787 294 €
Dynamique population	-6 101 €	28 563 €	13 133 €	2 324 €	-20 783 €	3 936 €
Ecrêtement		-27 525 €	-43 783 €	-25 171 €	-17 618 €	-25 808 €
Contribution RFP	-93 966 €	-235 926 €	-242 341 €	-121 219 €	0 €	0 €
DGF notifiée	2 477 640 €	2 242 752 €	1 969 761 €	1 825 695 €	1 787 294 €	1 765 422 €
Population DGF	14 540	14 823	14 953	14 976	14 770	14 809
DSU	466 228 €	470 424 €	475 128 €	529 944 €	560 161 €	585 174 €
Rang DSU	409	391	390	406	427	425
DNP	71 750 €	86 100 €	84 687 €	86 380 €	77 742 €	71 804 €

TOTAL	3 015 618 €	2 799 276 €	2 529 576 €	2 442 019 €	2 425 197 €	2 422 400 €
Dotations / population DGF	207 €	189 €	169 €	163 €	164 €	164 €

* CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CONCOURS DE L'ETAT



Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF (dotation forfaitaire et la DSU) ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat

La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de l'écrêtement et de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRPF).

Depuis 2017, la totalité des dotations versées par l'Etat à Wittenheim représente 164 € par habitant.

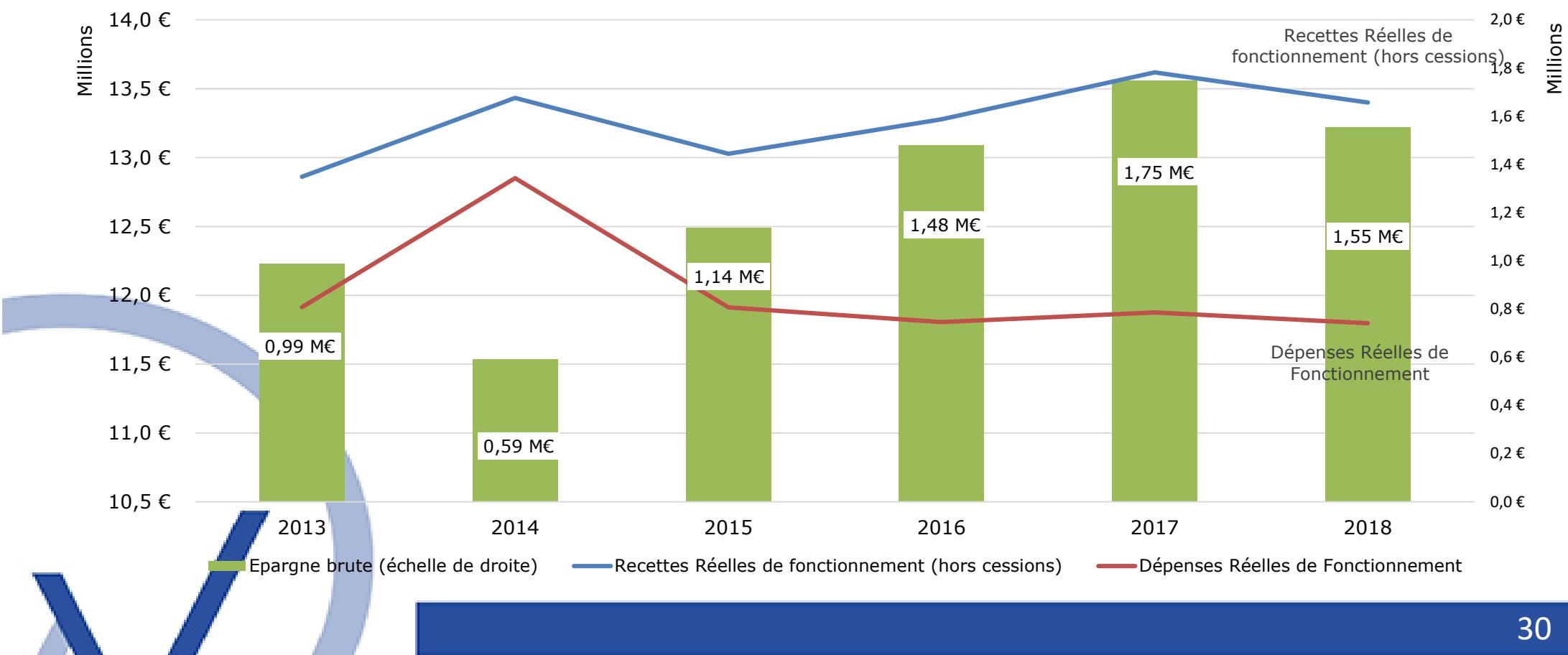
SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

AUTOFINANCEMENT

C'est l'épargne brute de la collectivité qui correspond à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période 2013-2018, le niveau de l'épargne brute est à un niveau tout à fait satisfaisant et reste un paramètre très positif.

Evolution de l'Epargne brute sur la période 2013-2018 prév.
(données en Millions d'euros)

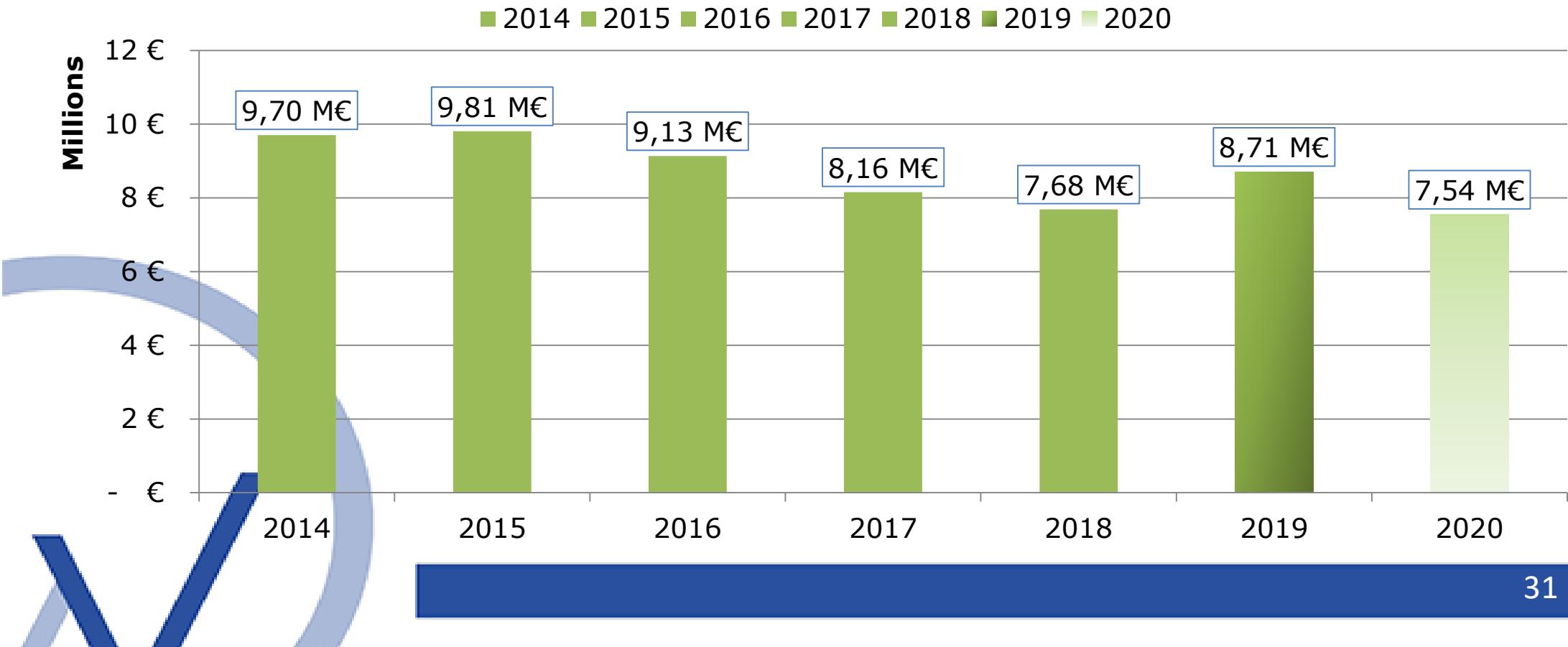


SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DETTE

588 € par habitant contre 852 € pour la strate en 2018. La capacité de désendettement est d'environ 5 ans. Elle reste à ce double titre un paramètre positif pour les finances de la Ville. Fin 2019, la dette s'élève à 8,7 millions d'euros. La projection a été réalisée à fin de l'année 2020 sans recours à l'emprunt.

Evolution de la dette bancaire de 2014 à 2019 et projection de 2020



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement est anticipée en baisse de 2 % en 2020 compte tenu des variables d'ajustement. Elle a été estimée à 1 735 000 €.

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) en hausse s'élèverait à 610 000 € pour 2020. La Dotation Nationale de Péréquation serait prévue à hauteur de 70 000 €.

Les recettes fiscales, compte tenu de l'évolution des bases (revalorisation forfaitaire de 1 % en 2020 contre 2,2 % en 2019 et estimation de l'évolution physique des bases de 1 %) s'élèveraient à 5 650 000 €.

Cette estimation dépend de la notification des bases par l'administration fiscale courant mars 2020.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) disparaît en 2020 privant la Ville d'un produit de 134 000 € mais poursuivant l'augmentation du prélèvement à venir.

FPIC	2016	2017	2018	2019	2020
Pélèvement	-	28 410 €	34 110 €	37 067 €	42 000 €
Reversement	257 926 €	229 376 €	181 607 €	134 547 €	- €

Le Fonds Départemental de Péréquation de TP, dont la part « communes défavorisées » est toujours versée par le département, est en baisse de 15 %. Le montant est estimé à 45 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUITE

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) correspond au versement de l'ancienne part « communes concernées » du Fonds de Péréquation Départemental. Elle intègre la dotation unique de compensation de TP qui disparaît. Elle est en baisse en 2020 de 11 % : estimation 55 000 €.

Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie) est estimé à 133 500 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est une recette importante mais dépend du marché immobilier. Ce dernier est plutôt dynamique pour Wittenheim puisqu'en 2018 le produit constaté est de 465 000 €. Une prévision est inscrite pour 2020 à hauteur de 300 000 € (identique à 2019).

Intercommunalité : m2A a proposé de verser les Attributions de Compensation (AC) provisoires pour 2020. Une déduction est opérée prévisionnellement pour le financement de la compétence PLUI à hauteur d'1€/habitant. Les transferts de charge de la compétence eau n'ont pas encore été calculés. Le montant prévisionnel des AC 2020 est de 2 321 513 €.

Le Fonds de Concours versé par m2A a été transformé en 2017 en une **Dotation de Solidarité Communautaire**. En l'absence d'information, elle est inscrite pour le même montant qu'en 2019 soit 73 000 €.

Les autres produits communaux : la taxe locale sur la publicité extérieure représente la principale source et son produit est estimé en 2020 à 366 700 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les axes prioritaires des actions de la Ville pour l'année 2020 seront, une fois de plus, conditionnés par la mise en œuvre d'une gestion extrêmement rigoureuse.

- **Les charges à caractère général**, parmi lesquelles figure l'énergie, la variation serait estimée à 1 % en moyenne.
- **Les charges de gestion courante** correspondent principalement aux contributions aux organismes de regroupement intercommunal (le Dollerbaechlein, le SDIS, par exemple) qui relèvent de dépenses obligatoires et aux subventions aux associations. Hormis les augmentations contraintes des participations versées, les montants sont reconduits.
- **Les charges de personnel** seraient stables pour 2020 malgré les évolutions des charges de personnel qui dépendent quasi exclusivement des décisions prises par l'Etat (revalorisation statutaire, Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), augmentation des taux de cotisations, mesures structurelles...). Les nouveaux recrutements prévus budgétairement en 2019 compte tenu de la fin des emplois d'avenir et des départs seront effectifs sur l'exercice 2020.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La priorité est toujours accordée à la **solidarité et à l'éducation** avec :

- **Actions en faveur des aînés** y compris le Conseil des Sages,
- **Contrat de Ville** : la Ville reste engagée dans la Rénovation Urbaine avec les deux bailleurs sociaux SOMCO et DOMIAL et le Plan de Sauvegarde des résidences la forêt,
- **Soutien au CCAS** : la participation 2020 est en baisse avec la fin des contrats aidés,
- **Politique jeunesse et scolaire** les activités ALSH et le soutien aux associations qui proposent ces activités se poursuivent.

Les subventions des associations sportives et culturelles sont déterminées en fonction des nouveaux critères d'attribution décidés collégialement.

Enfin, les charges financières liées aux remboursements d'emprunts sont en baisse de 13 %. Le taux moyen de la dette, c'est à dire le coût de la dette sur l'exercice est au 1^{er} janvier 2020 de 1,53 %.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets réalisés en 2019 sont les suivants :

- **Les travaux de voirie** : rue d'Illzach reprofilée et refaite à neuf, idem pour la 2^{ème} tranche rue du Millepertuis, création du rond-point pour la desserte de la zone commerciale, travaux de vidéoprotection phase 2, mises aux normes de 2 arrêts de bus, élargissement RD au niveau de Truffaut, ...
- **Des travaux pluriannuels** permettent d'étaler dans le temps la remise aux normes et l'amélioration thermique des bâtiments publics : enveloppe du gymnase Coubertin, travaux de remplacement des chaudières (Ecole de musique, ...),
- **Acquisitions** : matériel pour le CTM (tondeuse autoportée, outillage,...), véhicules légers et outillage roulant spécialisé, matériel informatique et mobilier pour les écoles, médiathèque et Ville, ...

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	2016	2017	2018	2019
20	Etudes, licences	53 869 €	102 940 €	130 419 €	115 493 €
204	Subventions d'équipement versées	20 460 €	160 000 €	240 000 €	15 000 €
21	Equipements et acquisitions	510 796 €	751 710 €	567 278 €	519 830 €
23	Travaux	474 307 €	842 194 €	1 047 262 €	2 226 500 €
	Dont total des opérations d'équipement	411 261 €	411 033 €	314 534 €	1 194 147 €
Total des dépenses d'équipement		1 470 693 €	2 267 876 €	2 299 493 €	4 070 970 €
10	Reversement de dotations	240 000 €	257 186 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 920 386 €	1 035 766 €	972 893 €	1 000 600 €
26/27	Participation et autres immos financières		77 525 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		2 160 386 €	1 370 478 €	972 893 €	1 000 600 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 631 079 €	3 638 354 €	3 272 386 €	5 071 570 €

Le montant moyen des investissements exécutés est d'environ 4 millions d'euros par an soit 270 € par habitant.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- le remboursement du capital des emprunts s'élève à environ 1 200 000 €,
- la poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments (école Marie-Curie,...),
- les travaux pluriannuels d'amélioration thermique des bâtiments publics (chaudière Coubertin et 3^{ème} phase, toitures écoles, ...),
- la relance du projet de salle évènementielle,
- s'agissant de l'équipement des services et des écoles, une enveloppe pour les matériels des ateliers municipaux et équipements bureautiques et informatiques est prévue,
- et concernant l'environnement et le cadre de vie, les priorités du plan écologique global conditionnent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville depuis plusieurs années.

En 2020, le niveau d'investissement permettra de maintenir le patrimoine de la Ville et de procéder à des opérations d'ampleur : dernière tranche voirie rue du Millepertuis et lancement de la 3^{ème} phase du gymnase Coubertin.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Evolution des recettes d'investissement

Chap.	Libellé	2016	2017	2018	2019
10	Taxe d'aménagement, FCTVA	910 975 €	554 157 €	1 258 175 €	632 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 000 €	300 000 €	620 000 €	424 000 €
13	Subventions d'investissement	686 918 €	238 460 €	301 977 €	200 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 855 €	301 068 €	501 948 €	2 001 983 €
21	Equipements, cessions		320 095 €	0 €	- €
27	Autres immobilisations financières	5 508 €	25 053 €	0 €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		1 672 255 €	1 738 834 €	2 682 100 €	3 257 983 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour financer ses investissements, la Ville pourra compter sur les ressources prévisionnelles suivantes, en 2020 :

- **la Taxe d'Aménagement** à hauteur de 450 000 € au regard des constructions en cours,
- **le FCTVA** à hauteur de 510 000 €,
- **l'autofinancement** qui, malgré un contexte qui reste contraint, devrait se situer entre 1,5 et 2 millions d'€ en tenant compte comme chaque année de la reprise des résultats antérieurs,
- **le recours à l'emprunt** sera ajusté en fonction du besoin de financement résiduel.

4. Conclusion

Pour conclure, la construction budgétaire 2020 s'inscrit dans un environnement réglementaire mouvant qui impose une extrême prudence budgétaire dans tous les domaines d'action de la Ville.

La maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement reste de rigueur pour maintenir un niveau d'épargne qui devrait s'établir entre 1,5 et 1,8 M€ pour permettre la conduite d'un programme d'investissement à hauteur des besoins des Wittenheimois.

Les recettes fiscales prévisionnelles anticipent la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être totalement effective fin 2023. La compensation partielle est assurée à ce jour.

Le projet municipal s'achève conformément aux engagements souscrits, et en 2020 sa mise en œuvre se poursuivra sans augmentation des taux de la fiscalité locale.